



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Fessenheim-negociation-de-marchands-de-tapis-pour-50326>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Pourquoi il fallait fermer Fessenheim > Actualités > **Fessenheim : négociation de marchands de tapis pour une fermeture qui n'a que trop tardé**

24 janvier 2017

## Fessenheim : négociation de marchands de tapis pour une fermeture qui n'a que trop tardé

**Ce mardi 24 janvier, le Conseil d'administration d'EDF, en se prononçant sur une indemnisation versée pour la fermeture de la centrale, a - enfin - consenti à la première étape préalable à son arrêt. Une demande d'abrogation d'autorisation de fonctionnement doit encore être prise par EDF à une date ultérieure. Cette décision, qui doit encore se concrétiser, vient bien tard... et au prix de marchandages inacceptables sur la sûreté.**

### Une fermeture urgente pour une centrale vieillissante

La fermeture de Fessenheim ne saurait être réduite à une concession électorale : c'est oublier que cette centrale, vieille, dangereuse, située en zone sismique et inondable, aurait dû être arrêtée depuis longtemps. En 2017, elle atteindra les 40 ans, soit 10 ans de plus que sa durée de fonctionnement initialement prévue. Quoi qu'en dise EDF, elle n'aurait dans tous les cas pas été en capacité de fonctionner bien longtemps : non seulement elle cumule les pannes, mais le réacteur n°2, équipé d'un générateur de vapeur non conforme, est à l'arrêt depuis plus de six mois !

Alors que cet arrêt était incontournable, EDF, pendant cinq ans, a multiplié les arguments fallacieux sur un hypothétique risque de black-out et instrumentalisé les salariés de la centrale plutôt que de préparer leur reconversion. Pour accréditer la thèse de réacteurs en excellent état de fonctionnement, EDF n'a pas hésité à passer sous silence certains problèmes préoccupants, n'hésitant pas à camoufler une fuite de 100 m<sup>3</sup> d'eau en « défaut d'étanchéité » ! [1]

Espérons que les indemnités extorquées à l'État (et donc aux contribuables), serviront essentiellement à la reconversion des travailleurs de Fessenheim et non seulement à réduire la dette colossale d'EDF. Le décret de fermeture se doit maintenant d'être publié au plus vite, en espérant que l'abrogation de l'autorisation de fonctionnement soit votée rapidement par EDF

## **Le sort de Fessenheim n'a pas à être conditionné à celui de l'EPR**

---

L'arrêt de Fessenheim reste annoncé pour 2018, date annoncée pour la mise en service de l'EPR de Flamanville. Mais sera-t-il repoussé dans le cas, très probable, de nouveaux retards sur le chantier, au vu des défauts qui affectent la cuve de l'EPR ? Il serait irresponsable que cet arrêt traîne en longueur, au mépris de la sûreté. L'Autorité de sûreté nucléaire se devrait de prendre ses responsabilités et d'imposer l'arrêt immédiat de la centrale.

Il est dans tous les cas inacceptable que le gouvernement, depuis cinq ans, ait refusé de jouer son rôle de définition de la politique énergétique et se soit contenté de petits marchandages, acceptant d'échanger la fermeture d'une centrale vieillissante contre la mise en service hypothétique d'un réacteur tout aussi dangereux.

Il n'est pas normal qu'EDF, en contrepartie d'une fermeture qui devrait aller de soi, ait exigé la prorogation du délai de mise en service de l'EPR, dont le décret d'autorisation est échu le 10 avril 2017. De même, il est inacceptable qu'EDF ait posé comme condition le report de la mise à l'arrêt définitive du réacteur n°2 de Paluel, à l'arrêt depuis mai 2015 et lourdement endommagé par la [chute d'un générateur de vapeur](#) de 460 tonnes.

**La sûreté ne se marchande pas !**

---

### **Notes**

[1] Le jugement sur cette affaire, qui a fait l'objet d'une plainte en justice, doit être rendu le 8 mars : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fessenheim-fuites-en-serie>